



UNIVERSITÉ PARIS 1

**PANTHÉON SORBONNE**

---



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**



S'insérer dans un monde numérique

# Sommaire

- Identification et e-reputation
- La loi informatique et liberté
- Les chartes et la nétiquette
- La dématérialisation des services publics
- Modèles et stratégies économiques

# Sommaire

- Identification et e-reputation
- La loi informatique et liberté
- Les chartes et la nétiquette
- La dématérialisation des services publics
- Modèles et stratégies économiques

# Introduction : authentification

- L'authentification est la procédure qui permet à un système informatique de vérifier l'identité de l'utilisateur, afin d'autoriser l'accès à un espace et/ou des ressources en accès réservé.
- Les bonnes pratiques :
  - garder votre mot de passe **secret** ;
  - choisir un mot de passe **complexe** composé d'au moins **8** lettres et chiffres, de minuscules et de majuscules, évitez les noms communs ;
  - éviter de choisir le même mot de passe pour plusieurs comptes.
  - se prémunir d'une usurpation d'identité :
    - ne jamais mémoriser votre mot de passe sur un ordinateur que vous n'êtes pas le seul à utiliser !
    - savoir reconnaître les tentatives de hameçonnage ou **phishing** :
      - Le phishing consiste à faire croire à la victime qu'elle s'adresse à un tiers de confiance — banque, administration, voire relations etc. — afin d'obtenir des renseignements personnels. (exemple : vous recevez un faux courriel de votre banque, d'EDF ou d'e-bay)

# Bien choisir son nom de domaine

- Pour créer un site web il est nécessaire de déposer un nom de domaine auprès d'un **bureau d'enregistrement (Registrar)** ;
- Ce nom doit être pertinent et stratégique à l'image du nom d'une marque car il est porteur de sens et contribuera à mettre en avant une idée et/ou l'identité de son propriétaire sur internet ;
- L'enregistrement d'un nom de domaine permet de se protéger d'un « vol » éventuel par une concurrence potentielle. Il permet également d'obtenir une **adresse email personnalisée** et d'éviter que le nom de la plateforme utilisée pour la création du site apparaisse dans l'url ;
- Il est nécessaire de le **renouveler avant son expiration**, celui-ci n'étant pas déposé à vie ;
- Il est possible depuis peu de choisir quelques extensions géographiques françaises pour son nom de domaine : paris, .bzh, .corsica et .alsace.

Ex : [www.bienvenue.paris](http://www.bienvenue.paris)

# Votre identité sur le web

- Éléments de votre identité numérique :
  - vos coordonnées : adresse, e-mail, téléphone ;
  - l'adresse IP de votre ordinateur qui permet de vous localiser ;
  - les moyens d'expressions que vous utilisez laissent des traces : les blogs, les podcasts ;
  - les contenus que vous partagez via des outils de publication (Facebook, Twitter, You Tube, Snapchat...) : photos, vidéos, musique, liens ;
  - quand vous donnez votre avis sur un produit, un service, une prestation ;
  - vos hobbies participent également à votre image sur le web, que vous soyez passionnés de musique, de cuisine, de saut en parachute, vous communiquez sur les réseaux de passionnés ;
  - tous vos achats en ligne donnent des indices sur vous-mêmes ;
  - sur les portails et réseaux sociaux professionnels, vous donnez des informations sur vous ;
  - les sites de rencontre, les jeux en lignes et les mondes virtuels où vous affichez votre avatar donnent aussi des éléments sur vous.

# La e-reputation

- La e-reputation est votre image sur le web
- Des informations vous concernant peuvent être publiées sur le web :
  - par vous-même ;
    - en remplissant un formulaire, en signant une pétition, en participant à un forum et même juste en navigant sur le web ;
  - par des connaissances, des collègues, des amis, etc ;
  - par des institutions.
- L'utilisation d'un pseudo est parfois suggérée par un fournisseur de service. En limitant le lien entre votre identité réelle et l'identité numérique (ou les identités choisies) vous vous protégez.
- Il faut bien distinguer deux choses : les traces qui composent votre identité numérique privée et celles qui composent votre identité numérique professionnelle :
  - ne jamais mélanger les deux sans le vouloir.
  - ne mélangez pas les contextes en communiquant, par exemple, sur votre réseau professionnel avec le nom de votre avatar dans un jeu en ligne.

# La e-reputation

- **Les dangers des réseaux sociaux :**
  - Les réseaux sociaux proposent des fonctionnalités permettant de publier des photos et des informations sur soi (croyances, opinions politiques, photos privés) ou sur un tiers, ce qui peut représenter une atteinte au droit à l'image, à la vie privée :
    - Les employeurs font une recherche internet sur les personnes qu'ils sont susceptibles de recruter.
    - Des études ont montré qu'à travers les publications sur les réseaux sociaux et le partage d'informations il est possible de connaître les opinions politiques, les goûts et même l'orientation sexuelle d'une personne.

# Votre identité sur le web : la e-reputation

- **Méfiez-vous des moteurs de recherche.**
- Un moteur de recherche parcourt toutes les pages du web en accès public et les recense :
  - en récupérant les mots clés de la page ;
  - en gardant dans le cache une copie de cette page . Vous croyez avoir supprimé l'information mais elle reste dans le cache du navigateur.
- Exemples d'informations indexées par les moteurs de recherche :
  - toute intervention dans un forum public ;
  - toutes les informations avec un profil public dans Facebook ;
  - tous les textes, photos et commentaires d'un blog ou d'un site public ;
  - et bien d'autres informations !

**Remarque** : Il est possible de retrouver le contenu de sites web supprimées. En effet, certaines organisations réalisent des clichés instantanés de tous les sites Internet. Grâce à des technologies modernes, ces organisations recueillent des clichés de façon continue et les mettent gratuitement à disposition sur Internet (Ex : Wayback Machine du projet Internet Archive).

# Votre identité sur le web : la e-reputation

- Les bonnes pratiques pour préserver votre e-réputation :
  - ne jamais publier d'informations personnelles sur un site en accès libre, sur son blog, sur son mur Facebook, etc.
    - vérifiez le paramétrage de votre profil sur Facebook (options de confidentialité). Vous pouvez paramétrer l'accès aux informations, en contrôlant la partie publique (accessibles par tous et pouvant être référencées par les moteurs de recherche) et la partie à accès restreint (privée), réservée à vos relations. Vous êtes ainsi en mesure de protéger les informations pouvant vous nuire.
  - ne pas publier d'informations sur un ami, un collègue, ni poster des photos de lui sans son accord ;
  - demander un droit de rectification aux sites qui diffusent une mauvaise image de vous ;
  - soyez vigilants sur le marquage de photos dans Facebook. Souvent, il s'effectue à votre insu.

# Vos traces locales

- Grâce au site de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), découvrez ce que tout serveur peut récupérer comme information sur votre ordinateur, ce qu'il peut collecter comme données sur votre navigation et vos saisies au clavier :
  - <http://www.cnil.fr/vos-droits/vos-traces>
- Une simple navigation sur le web enregistre sur votre disque dur :
  - la liste des URL consultées (historique de navigation) ;
  - les données saisies (historique des recherches et formulaires) ;
  - les fichiers que le navigateur télécharge pour afficher les pages web (cache du navigateur) ;
  - les fichiers que vous avez téléchargés (téléchargements).
- Les bonnes pratiques :
  - effacer l'historique de navigation, des téléchargements, etc. à chaque fois que vous fermez votre navigateur. Vous pouvez aussi utiliser la « navigation privée » ;
  - paramétrer votre navigateur pour que ces informations soient automatiquement effacées.

# Vos traces locales

- Une simple navigation sur le web enregistre aussi sur votre disque dur des **cookies** :
  - ce sont des témoins de connexion prenant la forme d'un fichier texte ;
  - ils ne doivent pas être confondus avec des logiciels espions ou des virus ;
  - ils peuvent être utilisés pour maintenir les données relatives à l'utilisateur durant sa navigation, mais aussi à travers plusieurs visites ;
  - ils peuvent être utilisés pour mémoriser l'information sur l'utilisateur d'un site, dans le but de lui montrer un contenu approprié dans le futur ;
  - les cookies de pistage sont utilisés pour suivre les habitudes de navigation des utilisateurs d'internet ;
  - ils peuvent être interceptés, volés, modifiés...
- **Les bonnes pratiques** :
  - toujours fermer toutes les fenêtres de votre navigateur afin que les cookies d'identification soient effacés ;
  - il est toujours possible de supprimer partiellement ou totalement les autres cookies dans les options du navigateur.

# Vos traces sur internet

- Quand vous consultez une page web, votre navigateur interroge le serveur web hébergeant cette page pour y récupérer les données (textes, images, ...) à télécharger.
  - Cette requête envoie des variables caractérisant votre environnement :
    - votre **adresse IP** ;
    - votre **nom d'hôte** (ou fournisseur d'accès) ;
    - votre **système d'exploitation** ;
    - la version de votre **navigateur**.
  - Le serveur web visité peut garder ces traces et suivre ainsi votre navigation sur son site !
    - Ex : Si vous avez visité le site d'Amazon, il vous propose à la visite suivante des produits qui peuvent correspondre à vos besoins car le serveur a gardé en mémoire les pages que vous avez consultées.
- Pour échapper au ciblage publicitaire, une sociologue américaine a veillé à ne laisser aucune trace de sa grossesse sur Internet mais aussi dans ses paiements en carte de crédit mais cette expérience très contraignante l'a rendu suspecte pour les autorités américaines.

# Sommaire

- Identification et e-reputation
- **La loi informatique et liberté**
- Les chartes et la nétiquette
- La dématérialisation des services publics
- Modèles et stratégies économiques

# Le traitement automatisé des fichiers informatiques

- La loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 encadre le traitement des **données à caractère personnel** :
  - la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés ([CNIL](#)) en assure le respect ;
  - elle est fondée sur le principe que « l'informatique doit être au service de chaque citoyen » et qu'elle « ne doit porter atteinte ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés individuelles ou publiques ». Article 1<sup>er</sup>, Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.



# Le traitement automatisé des fichiers informatiques

- Un Correspondant Informatique & Libertés (CIL) :
  - est désigné dans l'entreprise pour s'assurer que le traitement des données est conforme aux attentes de la CNIL.
- Les obligations de la personne responsable du traitement de données à caractère personnel :
  - certaines données à caractère personnel **ne peuvent pas être collectées** (origines, opinions politiques, orientation sexuelle...) ;
  - obligation de déclaration ou d'autorisation auprès de la CNIL ;
  - tout traitement de données à caractère personnel exige le consentement des personnes concernées ;
  - préserver la sécurité et la confidentialité des données :
    - exemple : si un commerçant stocke sur son site web les numéros de carte bancaire de ses clients, il devra mettre en place un dispositif de protection extrêmement robuste.

# Le traitement automatisé des fichiers informatiques

- Avant d'envoyer des informations vous concernant sur le web, il est recommandé de vérifier les conditions indiquées dans les pages de mentions légales et de politique de confidentialité du site. Vous devez pouvoir y retrouver :
  - l'identité du responsable du site ;
  - l'objectif de la collecte d'informations ;
  - le caractère obligatoire ou facultatif des réponses fournies ;
  - les droits reconnus à la personne ;
  - les informations sur le traitement des données vous concernant.

# Le traitement automatisé des fichiers informatiques

- Il est important de rester vigilant.
- Sur les réseaux sociaux de nombreuses données à caractère privé apparaissent et peuvent faire l'objet d'échanges entre certains réseaux sociaux et d'autres sites, notamment à partir des différentes options de partage, mais aussi de façon invisible pour vous.
- Une étude récente de chercheurs de l'Université de Cambridge au Royaume-Uni a démontré qu'avec la simple utilisation du bouton « J'aime » de Facebook, on peut dans 93 % des cas découvrir si la personne est un homme ou une femme et dans 95 % des cas, préciser l'origine ethnique de la personne. D'autres informations ont également pu être découvertes : choix politiques, orientations religieuses, sexuelles, addictions et dépendances potentielles.

# Le traitement automatisé des fichiers informatiques

- La personne concernée par un traitement de données à caractère personnel bénéficie de droits :
  - d'information ;
  - d'accès ;
  - d'opposition ;
  - de rectification.
- En 2008 et 2009, la CNIL a reçu plusieurs plaintes émanant de clients d'une banque, dénonçant la persistance de leur inscription au fichier des impayés malgré la régularisation de leurs impayés auprès de l'établissement bancaire. La CNIL a mis en demeure la banque de mettre à jour les données de ses clients.



# Sommaire

- Identification et e-reputation
- La loi informatique et liberté
- **Les chartes et la nétiquette**
- La dématérialisation des services publics
- Modèles et stratégies économiques

# La netiquette : définition

- La netiquette est une notion beaucoup plus floue qu'une charte utilisateur, puisque ce terme recouvre des notions de **bonne conduite, de politesse, de courtoisie**, souvent plus difficiles à cerner. Sur Internet, la netiquette est doublement importante. L'expression corporelle et le ton de la voix ne sont pas facilement exprimés par le texte (même en y ajoutant des émoticônes) et doivent donc être interprétés.

*« Ce que vous ne feriez pas lors d'une conversation réelle face à votre correspondant, ne prenez pas Internet comme bouclier pour le faire. » Wikipédia.*

# La nétiquette : règles applicables au courriel

- Indiquer un **sujet** en rapport avec le contenu du message ;
- Commencer et terminer par une **formule de politesse** ;
- **Signer** le courriel ;
- **Ne pas citer la totalité** du message original, mais uniquement les parties spécifiques auxquelles vous répondez ;
- Mettre **les pièces jointes** dans un format lisible par le destinataire et dans une taille correcte ;
- Au cas où le courriel ressemble à un pourriel ou un canular informatique, **vérifier les informations** avant de les transmettre ;
- Si une information est à transmettre par courriel à plusieurs personnes qui ne se connaissent pas, placer leurs adresses en « **copie cachée** » (Bcc ou Cci) .

# La nétiquette : règles applicables aux lieux d'échanges

- Les forums :
  - avant de poster un nouveau sujet, **vérifier** qu'il n'a pas déjà été traité précédemment ;
  - donner un **titre** pertinent au message ;
  - ne pas écrire en langage **SMS** ;
  - ne pas écrire en **MAJUSCULES** (signifie crier sur Internet).
- Les listes de diffusion :
  - avant de répondre à un message, **vérifier** si la réponse est envoyée à toute la liste ou seulement à l'expéditeur ;
  - éviter les comportements de **mail-bombing** ou **pourriel**.

# Sommaire

- Identification et e-reputation
- La loi informatique et liberté
- Les chartes et la nétiquette
- **La dématérialisation des services publics**
- Modèles et stratégies économiques

# Dématérialisation des services publics

- La **dématérialisation** des services publics permet de faire en ligne la plupart des démarches.
  - Assurance maladie : [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)
  - [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) : papiers d'identité, permis de conduire, carte grise, etc.
  - Impots.gouv.fr pour déclarer ses impôts
- Elle se confronte cependant aux limites de la **fracture numérique** c'est-à-dire aux inégalités dans l'usage et l'accès aux technologies numériques.

# Sommaire

- Identification et e-reputation
- La loi informatique et liberté
- Les chartes et la nétiquette
- La dématérialisation des services publics
- **Modèles et stratégies économiques**

# Modèles et stratégies économiques

Sur internet il existe différents modèles économiques, un peu différents des modèles industriels classiques, qui peuvent se compléter.

- **Le don** (ex : Wikipedia, Crowdfunding) ;
- **L'abonnement** (Ex : Netflix, Canal, OCS, beIN, Amazon, Disney+) ;
- **La publicité** est le modèle économique le plus connu elle est utilisée notamment par Google mais aussi par les réseaux sociaux comme Facebook ou Instagram (notamment du fait de la revente des données) ;
- **Le freemium** permet de donner à certains clients (contenu gratuit) pour mieux reprendre à d'autres (premium). Le service gratuit permet d'installer la marque et la diffuse. On note ainsi plusieurs acteurs (1) des hommes et des femmes, (2) des clients et des fournisseurs, (3) des clients et les annonceurs avec lesquelles une entreprise va pouvoir échanger en exploitant les externalités entre elles. Ce modèle a explosé avec le numérique. Ex : Spotify, Dropbox, Google, Airbnb, etc.

# Modèles et stratégies économiques

- Internet a également contribué à faire émerger deux pratiques :
  - **le financement participatif**, ou **crowdfunding** qui consiste en un échange de fonds entre individus en dehors des circuits financiers institutionnels, afin de financer un projet, une association, via une plateforme en ligne.
    - Exemples de plateformes basées sur ce modèle économique : KissKissBankBank, ULULE, My Major Company, HelloAsso, Etc.
  - **La collecte d'argent en ligne** pour financer des événements publics ou privés :
    - Exemples de cagnottes en ligne : Leetchi, le Pot Commun, Lydia, etc.

# DSIUN – Service des usages numériques

- **Conception – Réalisation**

- Alexa Gallo – Catherine Loire – Mélanie Mauvoisin - Service des usages numériques - Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- **Sources**

- Patricia Cavallo
- Martine Fontaine

---

Version du support : 2.0  
Septembre 2021



[Licence Creative Commons :](#)  
[Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale](#)  
[Partage des Conditions Initiales à l'Identique](#)



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**

---